

Championnat mixte 6x6 seniors

Les clubs, engagement des équipes, affiliation

ARTICLE 1

Chaque club est tenu de participer à la réunion de rentrée qui se tient chaque année en début saison sportive. La date exacte étant précisée à l'avance.

Lors de cette réunion:

- Il y aura la désignation des membres de la Commission Sportive (C.S.), composée de joueurs et joueuses de différents clubs.
- Il sera établi la formule sportive du championnat et son calendrier.

Avant le début du championnat :

- Chaque club envoie une liste de composition d'équipe.
- Tout nouveau joueur peut être licencié et intégré dans le championnat en signalant son équipe d'appartenance auprès de la Commission Sportive.
- Il n'y a pas de frais d'affiliation, et pas de frais d'engagement d'équipe.

L'équipe, les licences

ARTICLE 2

Une équipe complète devra être composée avec un minimum de 2 joueurs et 2 joueuses.

Une équipe qui se présente pour le match avec seulement une joueuse ou seulement un joueur, est déclarée incomplète; elle perd le match par forfait, sauf en cas d'entente préalable avant le match.

Si un incident de jeu (blessure, fille ou garçon) ramène une équipe complète à 5, le match peut aller à son terme même avec 4 joueurs et 1 joueuse.

Si plusieurs incidents de jeu ramènent une équipe complète à 4 joueurs, joueuses, l'équipe concernée est déclarée incomplète, elle perd le match en conservant les points et les sets acquis.

L'équipe opposée voit alors son score porté aux valeurs nécessaires au gain du match (points et sets).

ARTICLE 3

Un joueur déjà licencié compétition FFV issu d'un autre club, ou du même club peut intégrer une équipe du championnat mixte, en le désignant comme joueur sur la liste d'équipe, il pourra alors jouer avec la même licence.

ARTICLE 4

L'équipe recevante est responsable de la feuille de match. Elle doit en fournir une et la remplir.

Avant le match, les licences doivent être contrôlées par les arbitres en présence des 2 capitaines.

En cas d'absence de licence, (si celle-ci est déjà déposée) la présentation d'une pièce d'identité et d'un certificat médical sont obligatoires.

ARTICLE 5

Les joueurs et joueuses de 16 ANS et plus (M17), sont autorisés à jouer avec un simple surclassement.

Comptage de point et classement

ARTICLE 6

Les matchs se jouent en 3 sets gagnants de 25 points.

Tous les sets se jouent avec 2 points d'écart en marque continue.

Pour les sets en 25 points, 2 temps morts techniques imposés d'une minute à 8 et à 16, plus 2 temps morts libres de 30 secondes pour chacune des deux équipes.

Pour le set décisif en 15 points, 2 pts d'écart, 2 temps morts de 30 secondes par équipe.

Le championnat se déroule par poules, et cumul de points:

3 points par match gagné 3-0 ou 3-1

2 points par match gagné 3-2

1 point par match perdu 2-3

0 point par match perdu 0-3 ou 1-3

Match perdu par forfait = 0 point

En cas d'égalité de points à l'issue du championnat, les clubs comptant un même nombre de points sont départagés dans l'ordre par :

Le quotient des matchs gagnés / matchs perdus, puis le quotient sets gagnés / sets perdus, sur l'ensemble des matchs, puis le quotient points gagnés / points perdus, sur l'ensemble des matchs.

ARTICLE 7

Les deux premiers d'une poule montent dans la catégorie supérieure.

Les deux derniers d'une poule descendent dans la catégorie inférieure.

A l'issue de la première année la CS décidera du nombre de montées/descentes suivant les effectifs.

Report de match et forfait.

ARTICLE 8

Un match ne peut être reporté qu'une seule fois, l'équipe requérante doit prévenir la CS du report.

Les matchs forfaits doivent faire l'objet d'une feuille de match.

L'équipe qui gagne un forfait doit envoyer une feuille de match.

L'absence de feuille de match induit un forfait pour les deux équipes.

ARTICLE 9

Pour toute équipe ayant fait jouer 1 joueur non licencié au cours de la saison, tous les matchs concernés seront considérés comme perdus.

ARTICLE 10

L'équipe qui se présente avec 1 heure de retard aura match perdu par forfait.

Règles du jeu et spécificités

ARTICLE 11

Les règles du jeu telles qu'elles ont été définies par la FFV seront appliquées. Les arbitres les appliqueront, avec les particularités suivantes:

- Le libéro (maillot distinctif) est désigné pour 1 set et non pour le match, il peut redevenir joueur de champs au set suivant et vice-versa.
- Le libéro peut remplacer un joueur de champs déclaré inapte en cours d'un set afin de compléter l'équipe si il n'y a plus moyen de jouer à 6 sans ce changement.

- Si le libéro est hors du terrain, il remplace le joueur inapte. Si il est sur le terrain, le joueur qu'il a remplacé reprend sa place, et le libéro entre à la place du joueur inapte.

ARTICLE 12

Les joueuses des équipes d'un même club, peuvent permuter d'une équipe à l'autre toute la saison.

Les joueurs des équipes d'un même club, peuvent changer d'équipe une seule fois, et ce de façon définitive, au plus tard à la date du dernier "match aller" prévu au calendrier officiel, et ce même en cas de report de match, cette date butoir reste la même.

Arbitrage

ARTICLE 13

Pour chaque match, le club recevant a la charge de l'arbitrage, un 1er arbitre, et un marqueur. Possibilité cependant d'avoir un 2eme arbitre. En cas d'impossibilité, l'équipe visiteuse pourra prendre l'arbitrage.

Les arbitres et marqueurs peuvent être des joueurs et changer à chaque set.

Terrains de jeu, installation, matériel

ARTICLE 14

Les clubs veilleront à la conformité du matériel utilisé (filets, poteaux, ballons, antennes,...) et du terrain.

La hauteur du filet est de 2,35m, voir un peu plus haut en cas d'accord des 2 équipes.

Hauteur maximum 2,43m.

ARTICLE 15

Les terrains en travers des gymnases, n'offrant pas l'espace réglementaire de 3 mètres au-delà de la ligne de service, sont autorisés. De ce fait, toucher la ligne de service avec le pied n'est pas une faute.

Feuille de match et centralisation des résultats

ARTICLE 16

Le résultat du match sera saisi sur le site de la FFV par l'équipe recevante dans les 48 heures.

La feuille du match, doit être contrôlée et signée par les capitaines, l'(es)arbitre(s) et le marqueur, avant d'être transmise à la Commission Sportive par l'équipe recevante.

Le délai d'envoi des feuilles de match est de 48 heures.

L'envoi peut être fait par les 2 équipes, par courriel par scan, photo ou MMS.

Si la feuille de match n'arrive jamais, et que la saisie du score n'a pas été faite, l'équipe recevante reste responsable, et elle aura match perdu par 3 sets à 0.

Réclamations

ARTICLE 17

En cas de réclamation, s'adresser à la Commission Sportive.

Tout incident ou réclamation dépassant le cadre de ses compétences, il sera transmis et traité par la Commission des Statuts et Règlements.